

Le 3 juillet 2024

Service :
Police Municipale
Nos réf. : 2024-07001

**Arrêté de réglementation temporaire
de la circulation et du stationnement****FESTIVITÉS DU 13 JUILLET
VERNOUILLET CENTRE**

Le Maire de la Commune de Vernouillet
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le code de la route,
VU la législation en vigueur relative à la sécurité routière,
VU l'avis du Commissaire de Police, Chef de la circonscription de sécurité publique de Dreux,
CONSIDÉRANT l'organisation des Festivités du 13 juillet,
CONSIDÉRANT le tir d'un feu d'artifice pyrotechnique,
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'organiser la circulation des véhicules en raison des difficultés de circulation,

ARRÊTÉ :

Article n° 1 : La circulation des véhicules sera fermée dans les deux sens, le samedi 13 juillet 2024 de 7h00 au dimanche 14 juillet 2024 à 2h00 :

- Chemin de Volhard – partie menant au stade des Grands Prés jusqu'à l'accès à la rocade
- Sortie rocade menant au Chemin de Volhard,

Article n° 2 : La circulation des véhicules sera susceptible d'être perturbée lors du tir du feu d'artifice pyrotechnique musical de type K4 qui sera tiré entre 22h45 et 23h45 par un artificier professionnel. Les artifices seront convoyés le jour même par l'association chargée du tir.

Article 3 : La signalisation correspondante sera mise en place par les soins des Services Techniques.

Article 4 : Monsieur le Commissaire de Police de Dreux, Messieurs les Agents de Police Municipale, Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Commune de Vernouillet, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Subdivisionnaire du Drouais Thymerais et les Agents placés sous leurs ordres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

Damien STÉPHO



